



SECRETARIAT GENERAL

DÉCISION du 23 novembre 2010
CODEP-SGE-2010-060161
relative à la désignation d'inspecteurs du travail
dans les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 1, 2 et 3, Civaux, Golfech,
Belleville-sur-Loire, Chinon, Dampierre-en-Burly, et Saint-Laurent-des-Eaux

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L.8112-3 et R. 8111-11 ;

Vu la décision n° 2006-001 du 20 novembre 2006 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire homologué par l'arrêté du 15 décembre 2006 ;

Vu la décision du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire DEP-DEU-0054-2007 du 19 janvier 2007 relative à la désignation d'inspecteurs du travail, modifiée par les décisions DEP-DEU-0173-2007 du 1^{er} mars 2007, DEP-DEU-0407-2007 du 15 mai 2007, DEP-DEU 0633-2007 du 13 août 2007, DEP-DEU-0840-2007 du 24 octobre 2007, DEP-0004-2008-PRESIDENT du 25 janvier 2008, DEP-0062-2008-PRESIDENT du 24 novembre 2008, DEP-0079-2009-PRESIDENT du 20 mai 2009 et DEP-0090-2009-PRESIDENT du 3 septembre 2009,

Sur le rapport du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions d'inspectrice du travail, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 1 et 2 et aux fonctions de suppléante pour les centrales nucléaires de Flamanville 3, de Paluel et de Penly, de Mme Hélène MACH désignée par les décisions susvisées.

Article 2

Il est mis fin aux fonctions d'inspectrice du travail, pour la centrale nucléaire de production d'électricité de Flamanville 3 et de suppléante pour les centrales nucléaires de Flamanville 1 et 2, de Paluel et de Penly, de Mme Émilie JAMBU désignée par les décisions susvisées.

Article 3

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Creys-Malville (installation super Phénix), de Saint-Alban et de Tricastin et aux fonctions de suppléant pour les centrales nucléaires du Bugey, de Cruas-Meysse et de Marcoule (installation Phénix) de M. Jérémie VALLET désigné par les décisions susvisées.

Article 4

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Civaux, de Golfech et aux fonctions de suppléant pour la centrale nucléaire du Blayais, de M. Thomas LANGUIN, désigné par les décisions susvisées.

Article 5

Il est mis fin aux fonctions d'inspecteur du travail, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Belleville-sur-Loire, de Chinon, de Dampierre-en-Burly et de Saint-Laurent-des-Eaux de M. Guy VINCENT, désigné par les décisions susvisées.

Article 6

Madame Gwen LAUDIJOIS est désignée comme inspectrice du travail pour la centrale nucléaire de production d'électricité de Civaux et de Golfech et inspectrice du travail, en qualité de suppléante, pour la centrale nucléaire de production d'électricité du Blayais.

Article 7

Monsieur Jean FRESNEDA est désigné comme inspecteur du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 3 et inspecteur du travail, en qualité de suppléant, pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 1 et 2, de Paluel et de Penly.

Article 8

Monsieur Guillaume GENEAU est désigné comme inspecteur du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 1 et 2.

Article 9

Monsieur Christophe POLGE est désigné comme inspecteur du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Creys Malville (installation Super Phénix), de Saint-Alban, du Tricastin, et inspecteur du travail, en qualité de suppléant, pour la centrale nucléaire de Marcoule (installation Phénix).

Article 10

Monsieur Romuald GARDELLE est désigné comme inspecteur du travail pour les centrales nucléaires de production d'électricité de Belleville-sur-Loire, de Chinon, de Dampierre-en-Burly et de Saint-Laurent-des-Eaux.

Article 11

Pendant la période d'absence de l'inspecteur du travail titulaire pour les centrales nucléaires de Fessenheim et de Cattenom, l'intérim est assuré par M. Roland MISIUK.

Pendant la période d'absence de l'inspecteur du travail titulaire pour les centrales nucléaires de Cruas-Meysse, du Bugey, de Creys Malville (installation Super Phénix), de Saint-Alban et du Tricastin, l'intérim est assuré par M. Olivier VEYRET.

Pendant la période d'absence de l'inspecteur du travail titulaire pour les centrales de Belleville-sur-Loire, de Chinon, de Dampierre-en-Burly et de Saint-Laurent-des-Eaux, l'intérim est assuré par M. Franck LHOSTE.

Article 12

La liste de l'ensemble des inspecteurs du travail titulaires désignés pour les centrales de production d'électricité est jointe en annexe.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents désignés ci dessus, son remplacement est assuré par l'un ou l'autre d'entre eux.

Fait à Paris, le 23 novembre 2010

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE

ANNEXE
à la décision CODEP-SGE-2010-060161 du 23 novembre 2010
relative à la désignation d'inspecteurs du travail
dans les centrales nucléaires de production d'électricité de Flamanville 1, 2 et 3, Civaux, Golfech,
Belleville-sur-Loire, Chinon, Dampierre-en-Burly, et Saint-Laurent-des-eaux

Liste de l'ensemble des inspecteurs du travail titulaire désignés
pour les centrales nucléaires de production d'électricité

Centrales de production d'électricité	Nom des inspecteurs du travail titulaires	Nom des inspecteurs du travail suppléants
Flamanville 1 et 2	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Flamanville 3 : chantier et CNPE	Jean FRESNEDA	Guillaume GENEAU
Paluel	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Penly	Guillaume GENEAU	Jean FRESNEDA
Cattenom	Bastien DION	Pascal LIGNERES Roland MISIUK
Fessenheim	Bastien DION	Pascal LIGNERES Roland MISIUK
Chooz A	Benoit IMBERT	Sylvie FORQUIN
Chooz B	Benoit IMBERT	Sylvie FORQUIN
Nogent-sur-Seine	Sylvie FORQUIN	Benoit IMBERT
Gravelines	Laurent DUCROCQ	Benoit IMBERT Sylvie FORQUIN
Bugey	Christophe POLGE	Olivier VEYRET
Creys Malville (installation Super Phénix)	Christophe POLGE	Olivier VEYRET
Cruas-Meyssse	Christophe POLGE	Olivier VEYRET
Saint-Alban	Christophe POLGE	Olivier VEYRET
Tricastin	Christophe POLGE	Olivier VEYRET
Marcoule (installation Phénix)	Guillaume VEYRET	Christophe POLGE
Blayais	Jean-François FOURCADE	Gwen LAUDIJOIS
Civaux	Gwen LAUDIJOIS	Jean-François FOURCADE
Golfech	Gwen LAUDIJOIS	Jean-François FOURCADE
Belleville-sur-Loire	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE
Chinon	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE
Dampierre-en-Burly	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE
Saint-Laurent-des-eaux	Romuald GARDELLE	Franck LHOSTE